

## COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public  
1<sup>er</sup> juillet 2020

### NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

#### I. DEMANDE D'APPUI ET DE CONSEIL METHODOLOGIQUE L.121-1

- **Projet de plan de transformation et de développement de la Région OCCITANIE** : suite à la saisine de Mme Carole DELGA, Présidente de la Région OCCITANIE afin d'accompagner le Conseil régional dans la co-construction par une convention citoyenne régionale d'un plan de transformation et de développement de la Région Occitanie, la CNDP désigne M David PROTHAIS, comme garant pour effectuer cette mission.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'avis du Conseil national de l'alimentation (CNA) sur la sobriété des emballages alimentaires** : suite à la saisine de M Guillaume GAROT, Président du CNA demandant un appui méthodologique à la CNDP, afin d'expérimenter la méthodologie de participation du public au cas de la saisine interministérielle relative à la sobriété des emballages alimentaires dont il est saisi, la CNDP désigne Mme Ilaria CASILLO, Vice-Présidente de la CNDP, pour effectuer cette mission.  
[Consulter la décision](#)

#### II. SAISINE - ARTICLE L.121-8-II

- **Projet de conversion de la papeterie NORSKE SKOG à GOLBEY (88)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable et désigne Mme Nathalie DURAND et Monsieur Luc MARTIN garant.e.s de cette concertation.  
[Consulter la décision](#)

#### III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E.S (L.121-17, L.121-19)

- **Déclaration de projet de création d'un nouveau centre d'oncologie à BAYONNE, emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de BAYONNE (64)** : suite à la demande de désignation de garant.e.s en date du 19 juin 2020, la CNDP désigne Mme Marion THENET et M. Walter ACCHIARDI garant.e.s de la concertation préalable.  
[Consulter la décision](#)

### I. APPUI ET CONSEIL METHODOLOGIQUE

- **Appui du Conseil national de l'alimentation (CNA) afin de l'accompagner dans la conception du débat public relatif à l'alimentation pour une première expérimentation** : la CNDP prend acte du rapport d'analyses et de recommandations du comité d'action pour la participation, présidé par Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la CNDP et adopté par le CNA le 29 janvier 2020.  
[Consulter la décision](#)

### II. DEBATS PUBLICS

- **Eolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique**: la CNDP décide d'une durée du débat de 3 mois, arrête ses modalités et son calendrier. Le débat public se déroulera du 14 septembre au 13 décembre 2020.  
[Consulter la décision](#)
- **Eolien flottant au sud de la Bretagne** : la CNDP considère que le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet, avec réserve. La CNDP décide d'une durée du débat de 4 mois et onze jours, arrête ses modalités et son calendrier. Le débat public se déroulera du 20 juillet au 30 novembre 2020.  
[Consulter la décision](#)
- **Nouvelle entrée Ouest de SAINT DENIS DE LA REUNION (NEO)** : la CNDP décide que les modalités du débat sont ajustées pour tenir compte du contexte sanitaire et des modifications de calendrier. Le débat public se déroulera du 15 septembre au 31 décembre 2020.  
[Consulter la décision](#)
- **Plan Stratégique National pour la Politique Agricole Commune (PSN PAC)** : la CNDP désigne M Gilles-Laurent RAYSSAC, comme membre de la Commission particulière de ce débat public.  
[Consulter la décision](#)

### III. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de modernisation du terminal ferry du NAYE à SAINT-MALO**: la CNDP considère que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet, avec réserve. La CNDP fixe le calendrier de la concertation préalable, qui se déroulera du 1er octobre au 13 novembre 2020.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de création d'une unité de production de pains et viennoiseries de la société BRIDOR sur la commune de LIFFRE et de mise en compatibilité du PLU de LIFFRE** : la CNDP considère que le dossier de concertation est suffisamment complet. La commission décide des modalités et fixe le calendrier de la concertation préalable, qui se déroulera du 24 août au 30 septembre 2020.  
[Consulter la décision](#)

### IV. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de liaison ferroviaire « Roissy-Picardie »** : suite à la publication le 20 mai 2020 par SNCF Réseau du compte-rendu de la concertation préalable, la CNDP prend acte de la réponse du maître d'ouvrage, de l'Etat et de la Région Hauts-de-France. La CNDP note que des réponses précises à certains arguments ou interrogations du public manquent à ce stade. La CNDP demande que ces réponses

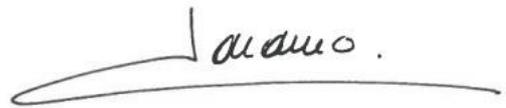
soient apportées lors de la concertation à venir qui visera à assurer la bonne information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique. La CNDP désigne Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC garante de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

[Consulter la décision](#)

## V. AUTRES

- **Proposition de règlement relative au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)** : suite à la lettre de saisine de M Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la CNDP considère que la saisine est incomplète.

[Consulter la décision](#)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO